

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Éléments d'information concernant le CTMESR du 14 juin 2018

Une séance du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche a eu lieu le jeudi 14 juin 2018. Cette séance était présidée par M. Edouard Geffray, directeur général des ressources humaines. Lors de cette séance, ont été examinés :

- **Un projet de décret instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des astronomes et physiciens.**

Lors de l'examen du texte, les organisations syndicales n'ont pas déposé d'amendement. Il a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 8 (CFDT : 3 ; SNPTEs : 3 ; UNSA : 2)
Contre : 1 (SUD)
Abstentions : 6 (CGT : 3 ; FSU : 2 ; FO : 1)
Non-participation au vote : 0

- **Un projet d'arrêté pris pour l'application du décret instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des astronomes et physiciens.**

Lors de l'examen du texte, les organisations syndicales n'ont pas déposé d'amendement. Il a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 8 (CFDT : 3 ; SNPTEs : 3 ; UNSA : 2)
Contre : 1 (SUD)
Abstentions : 6 (CGT : 3 ; FSU : 2 ; FO : 1)
Non-participation au vote : 0

- **Un projet de décret modifiant le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture de recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.**

La rédaction de l'article 1^{er} du décret a été modifiée à l'initiative de l'administration.

Le texte tel que modifié a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 14 (CFDT : 3 ; CGT : 3 ; SNPTES : 3; FSU : 2 ; UNSA : 2 ; SUD : 1) Contre : 0 Abstentions : 1 (FO) Non-participation au vote : 0
--

2 / 2

A la demande des organisations syndicales, un point spécifique a été fait concernant les CROUS notamment sur la désignation des membres des conseils d'administration et sur la fonctionnarisation des personnels.

Par ailleurs, le SNPTES a déposé une motion concernant les personnels ouvriers des CROUS exerçant des fonctions particulièrement importantes. Cette motion demande notamment l'accès, pour ces personnels, aux grades sommitaux de la catégorie B et aux corps de la catégorie A par les recrutements réservés prévus dans le projet de décret examiné lors de ce comité technique.

Cette motion a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 13 (CFDT : 3 ; CGT : 3 ; SNPTES : 3; FSU : 2 ; SUD : 1 ; FO : 1) Contre : 0 Abstentions : 2 (UNSA) Non-participation au vote : 0
--